

Considérations relatives au processus de rédaction de la loi sur la peinture au plomb¹

Lorsque votre pays est prêt à rédiger une loi pour limiter le plomb dans la peinture, cette fiche d'information fournit des questions suggérées sur le processus de rédaction qui ont été utiles aux pays qui rédigent des lois sur la peinture au plomb.

Contexte

Le plomb est un produit toxique cumulatif qui pose des risques graves pour la santé humaine, ce qui entraîne des coûts économiques stupéfiants, les enfants étant particulièrement vulnérables. La peinture contenant du plomb demeure l'une des sources principales d'exposition au plomb chez les enfants. Le moyen le plus efficace de prévenir cette exposition est d'établir des lois nationales. La peinture au plomb a été identifiée comme une priorité mondiale dans le cadre de l'approche stratégique pour la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), qui a créé l'Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb (*Lead Paint Alliance*) dans le but de promouvoir l'établissement de lois sur la peinture au plomb dans tous les pays.

La «peinture au plomb» est une peinture ou un matériel similaire auquel un ou plusieurs composés de plomb ont été ajoutés.

Cette fiche d'information utilise le terme « loi sur la peinture au plomb » pour désigner tous ensemble de dispositions légales qui établissent une limite contraignante et applicable sur le plomb dans la peinture avec des pénalités en cas de non-conformité. Il peut s'agir d'une loi, d'un règlement, d'un arrêté, d'un décret et/ou d'une norme technique obligatoire. Le type d'instrument varie selon ce qui convient le mieux aux pays. L'établissement d'une limite pour le plomb juridiquement contraignante peut impliquer la modification des lois existantes ou la rédaction de nouvelles lois ou une combinaison des deux.

Les questions ci-dessous indiquent le genre d'information qu'un gouvernement est encouragé à examiner au fur et à mesure qu'il entreprend un processus de rédaction. Ces étapes ne sont pas nécessairement séquentielles ou nécessaires dans tous les pays.



Engagement des intervenants pour obtenir l'appui d'une loi sur la peinture au plomb

- 1. Identifier les ministères du gouvernement concernés** pour obtenir un accord pour prendre des mesures visant élaborer ou appliquer une loi nouvelle ou réviser la loi sur la peinture au plomb. Considérez :
 - a. Votre pays a-t-il un ministère ou agence responsable dans la gestion des produits chimiques toxiques?
 - b. Votre pays a-t-il un ministère ou agence avec une responsabilité en matière de santé publique ?
 - c. Votre pays dispose-t-il d'un bureau de standards actif ?²
 - d. Y a-t-il d'autres personnes ayant une responsabilité plus spécifique en matière de protection des consommateurs ?
- 2. Tenir des réunions** avec les principaux acteurs de la société civile et de l'industrie. Considérez : Ces réunions peuvent-elles avoir lieu virtuellement ou en ligne ?

¹ Cette fiche d'information sur le processus de rédaction juridique s'appuie sur la fiche d'information de l'Alliance de la peinture de plomb "Mesures suggérées pour l'établissement d'une loi sur la peinture au plomb," disponible à l'article : <http://saicm.org/Portals/12/Documents/EPI/Lead%20Paint/SuggestedStepsEstablishingLeadPaintLaw.pdf>

² Voir: <https://www.iso.org/members.html>



Élaboration d'une loi sur la peinture au plomb

3. **Évaluer les options pour l'élaboration d'une loi sur la peinture au plomb** : Examiner le cadre réglementaire actuel des autorités nécessaires pour réglementer la peinture au plomb et décider quel ministère assurera le leadership nécessaire à l'élaboration d'une loi. Considérez :
 - a. Quelle forme prennent habituellement les règlements sur les produits ou les substances chimiques dans votre pays ?
 - b. Votre pays a-t-il une loi qui mandate à une agence du gouvernement pour réglementer les produits chimiques toxiques ou dangereux par décret ou règlement administratif ?
 - c. Votre pays a-t-il une loi sur les produits dangereux ou sur la gestion des produits chimiques qui pourrait couvrir les composés de plomb ?
 - d. Les dispositions relatives à l'application de la loi et aux sanctions dans une loi existante s'appliqueraient-elles à la peinture au plomb ou devraient-elles être rédigées spécifiquement pour la peinture au plomb ?
 - e. Votre pays a-t-il des normes de qualité de la peinture existantes ?
4. **Désigner l'agence responsable** pour la rédaction des limitations légales pour la peinture au plomb. Considérez : Quel organisme gouvernemental dirigera la rédaction ?
5. **Faciliter le processus de rédaction juridique** : Créer un groupe de rédaction et de coordination, y avec des agences pertinentes (y compris leurs branches d'application) et d'autres parties prenantes, le cas échéant. Considérer documents tels que la loi type et l'orientation pour la réglementation de la peinture au plomb³ pour informer le projet d'analyse. Identifier ou établir des mécanismes de contribution à ce groupe auprès d'experts clés et d'intervenants de l'extérieur du gouvernement, y compris l'industrie et la société civile. Considérez :
 - a. Quel sera le rôle que les agences gouvernementales jouent dans la mise en œuvre de la loi ?
 - i. Quelles sont les considérations logistiques pour l'application de la loi ?
 - ii. Comment l'application de la loi sera-t-elle facilitée ?
 - iii. Comment les inspecteurs, les fonctionnaires des douanes et les autres fonctionnaires compétents participeront-ils à l'application de la loi ?
 - b. Comment les experts et les parties prenantes – y compris industrie et société civile – seront-ils engagés à contribuer à l'élaboration d'un projet loi ?
6. **Développer le projet loi** pour inclure des limites spécifiques sur le plomb dans la peinture, définitions claires, et les dates d'entrée en vigueur, référence à des méthodes d'essai appropriées, autorités juridiques claires et obligations, et des dispositions d'exécution efficace. Considérez :
 - a. Quelle(s) limite(s) de concentration de plomb votre pays fixera-t-il ?
 - b. A quels types de peinture cette limite s'appliquera ?
 - c. Quelle agence du gouvernement aura la responsabilité de l'application de la loi ?
 - d. Quelles pouvoirs cette agence aura-t-elle ?
 - e. Comment les fabricants et les importateurs vont-ils démontrer leur conformité ?
 - f. Quels actes seront interdits dans la loi ?
 - g. Quelles sanctions y aura-t-il pour ces violations ?
 - h. Quand la limite de teneur en plomb dans la peinture deviendra-t-elle obligatoire ?
7. **Mener un processus d'examen et commentaire public** en fonction du cadre de développement réglementaire de votre pays.
8. **Promulguer la loi**. Considérez : Quelles mesures sont nécessaires pour adopter une limite légale sur le plomb dans la peinture dans votre pays ?
9. **Planifier à l'avance pour la mise en œuvre de la loi**. Considérez :
 - a. Comment les entités qui sont concernées par la loi seront-elles informées ?
 - b. Comment les fonctionnaires chargés de l'application de la loi seront-ils informés, formés et habilités ?

³ L'Orientation et Loi Type, développé par la Lead Paint Alliance, est disponible à l'article :

<https://www.unenvironment.org/resources/publication/model-law-and-guidance-regulating-lead-paint>